



Comité exécutif du 17 mai 2023

Rapport de consultation

Consultation virtuelle le 25 avril 2023

Consultation écrite du 26 avril au 10 mai 2023



Projets de règlements présentés

L-13018

Projet de règlement modifiant le Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles et modifiant le Règlement L-12659 décrétant un programme de revitalisation des bâtiments patrimoniaux

L-12950

Projet de règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Rapport de consultation

Statistiques

Consultation

- 105 personnes étaient présentes dans la salle
- 87 personnes étaient inscrites en ligne
- 25 personnes ont pris la parole

Consultation écrite

- 30 courriels reçus
- 0 lettre reçue par la poste

L-13018

Sujets abordés

Accès à l'information et au processus d'identification

- 14 commentaires

Demandes de retrait

- 13 commentaires

Admissibilité au programme de subvention

- 11 commentaires

L-13018

Sujets abordés (suite)

Harmonisation avec l'environnement

- 6 commentaires

Impact sur les demandes de permis

- 3 commentaires

Assurances

- 3 commentaires

Satisfaction

- 6 commentaires

L-12950

Sujets abordés

Obligation d'entretien et réparation

- 1 commentaire

Rapport de consultation

Commentaires relatifs à l'accès à l'information et au processus d'identification

- Des citoyens ont indiqué regretter de ne pas avoir été consultés lors du processus d'inventaire.
- Plusieurs intervenants ont demandé à avoir accès aux critères et à la méthodologie utilisée pour la réalisation de l'inventaire.
- De nombreux propriétaires de bâtiments assujettis ont manifesté le désir d'avoir accès à l'information concernant leur bâtiment (fiche d'inventaire).

Commentaires relatifs aux demandes de retrait

- Certains propriétaires ont manifesté leur désaccord à être inclus dans la liste des bâtiments assujettis, soit parce que selon eux cela porte atteinte à leur droit de propriété, soit parce qu'ils contestent la valeur patrimoniale du bâtiment.

Rapport de consultation

Commentaires relatifs à l'admissibilité au programme de subvention

- Plusieurs citoyens ont demandé des informations complémentaires sur l'accessibilité au programme et les travaux admissibles.

Commentaires relatifs à l'harmonisation avec l'environnement

- Plusieurs citoyens ont souligné que la conservation des bâtiments passe aussi par le contrôle de l'environnement, pour ne pas perdre le caractère patrimonial d'un secteur, et par le contrôle du type de travaux ou de machinerie dans le voisinage, qui peut endommager les bâtiments anciens.

Commentaires relatifs à l'impact sur les demandes de permis

- Les citoyens ont demandé si le fait d'être identifié comme ayant une valeur patrimoniale, et d'être assujéti au règlement de démolition avait des conséquences sur les demandes de permis pour des travaux de rénovation, d'entretien ou d'agrandissement, par exemple.

Rapport de consultation

Commentaires relatifs aux assurances

Certains citoyens ont exprimé leur inquiétude quant aux assurances potentiellement plus chères pour les bâtiments patrimoniaux.

Autres commentaires

Deux commentaires ont évoqué une modulation des taxes pour les bâtiments patrimoniaux ou une compensation aux propriétaires.

Recommandations

Accès à l'information

- Il est possible de rendre disponibles les informations relatives aux inventaires.
- Des actions de médiation et d'interprétation pourrait être utiles, notamment pour le patrimoine moderne.

Demands de retrait

- Une équité de traitement doit être maintenue entre les citoyens. Des révisions périodiques de l'inventaire sont recommandées, mais elles devraient être espacées dans le temps et menées par des experts externes pour éviter des demandes insistantes ou des apparences de conflits. Les citoyens intéressés pourraient soumettre des documents complémentaires.
- Il ne faut pas, autant que possible, créer de déséquilibre dans les valeurs de propriétés.

Recommandations

Assurances

- La ville peut vouloir produire de l'information sur ce sujet et soutenir les propriétaires qui le demandent en fournissant des informations complémentaires sur la réglementation applicable.

Programme de subvention

- Beaucoup de demandes concernaient les travaux admissibles et il pourrait être pertinent d'avoir un document d'information grand public.
- Si les demandes augmentent, il y a un risque de devoir refuser certaines demandes, par manque de budget, ce qui pourrait entraîner un mécontentement et une frustration par rapport aux attentes.
- Faciliter l'accès au programme des immeubles modernes dans les « ensembles de la modernité » en harmonisant les travaux admissibles avec ceux des autres bâtiments modernes.

Recommandations

Permis et travaux

- Si le règlement concernant la démolition n'entraîne pas de contraintes pour les propriétaires qui souhaitent faire des travaux, les bâtiments sont souvent assujettis à des PIIA. Des outils de vulgarisation sur la réglementation applicable pourraient être élaborés pour éviter des confusions.
- Actuellement les listes/cartes de bâtiments/ensembles ayant une valeur patrimoniale qui se trouvent au projet de règlement L-13018, à l'inventaire du patrimoine de la Ville et au CDU pour les PIIA ne correspondent pas et elles devraient être harmonisées.
- L'inventaire et le projet de règlement L-13018 font la distinction entre inventaire et préinventaire, mais pas le PIIA sur les bâtiments patrimoniaux. Celui-ci pourrait donc être révisé pour que, lorsque visés, les bâtiments au préinventaire répondent à moins de critères ou aient moins de travaux assujettis.

Merci

